

# **AFFAIRES BUDGETAIRES**

## **N° 14 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 DU SYCTOM**

**Le projet de budget supplémentaire 2017, essentiellement technique, proposé ci-après a pour objet :**

- **de reprendre, sur l'exercice 2017, les résultats et les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement de l'exercice 2016 du SYCTOM,**
- **de reprendre, sur l'exercice 2017, les résultats de l'exercice 2016 du Syelom et du Sitom93 suite au transfert de leurs activités au Syctom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et d'ouvrir les crédits nécessaires pour finaliser l'intégration comptable de ces deux entités,**
- **de prendre en compte les principales évolutions des dépenses de traitement identifiées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 (diminution de l'enfouissement, hausse de l'incinération privée, baisse de la TGAP sur l'incinération, hausse des dépenses de personnel et d'assurances pour le centre de valorisation énergétiques d'Ivry/Paris 13, mise en place d'une 3<sup>ième</sup> équipe d'éco-animateurs, etc.).**
- **d'abonder les crédits pour les opérations de Paris 17, d'Ivry/Paris 13 et Saint-Ouen qui sont soit démarrée, soit en phase de dépôt de permis de construire et d'autorisation d'exploiter soit en phase de préparation du démarrage du chantier pour la fin de l'année 2017,**

**La reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016 apportent les ressources nécessaires pour financer les besoins de crédits supplémentaires de l'exercice 2017, sans modifier la construction du Budget Primitif 2017, et dans l'attente d'un réexamen des crédits budgétaires à l'automne 2017.**

Les mouvements budgétaires sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

Montants en M€	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Reprise des résultats 2016</b>				
<i>Affectation du résultat d'INVESTISSEMENT du SYCTOM, du SYELOM Budget Principal et du SITOM 93</i>	22,6			
	<i>Compte 001</i>			
<i>Affectation du résultat de FONCTIONNEMENT du SYCTOM</i>		65,0		21,6
<i>Affectation du résultat de FONCTIONNEMENT du SYELOM (Budget Principal et Budget Déchets Pro) et du SITOM93</i>				34,5
		<i>Compte 1068</i>		<i>Compte 002</i>
<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<i>Restes à réaliser 2016 - SYCTOM</i>	42,8	0,9	0,0	0,8
<b>Solde global</b>	<b>-41,9</b>		<b>0,8</b>	
<b>Modifications de crédits du BS 2017</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<i>Opérations réelles</i>	16,2	-0,1	43,4	2,3
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		15,8	15,8	
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Mouvements du BS 2017</b>	<b>16,2</b>	<b>15,7</b>	<b>59,2</b>	<b>2,3</b>
<b>Equilibre budgétaire après BS 2017</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BP 2017</b>	<b>193,8</b>	<b>193,8</b>	<b>356,8</b>	<b>356,8</b>
<i>Reprise des résultats 2016</i>	22,6	65,0		56,1
<i>Reports de l'exercice 2016</i>	42,8	0,9	0,0	0,8
<i>Nouveaux crédits du BS 2016</i>	16,2	15,7	59,2	2,3
<b>TOTAL BS 2017</b>	<b>81,6</b>	<b>81,6</b>	<b>59,2</b>	<b>59,2</b>
<b>TOTAL après BS 2017</b>	<b>275,4</b>	<b>275,4</b>	<b>416,0</b>	<b>416,0</b>

Le nouvel équilibre proposé pour le budget de 2017 est donc le suivant :

- **Section de Fonctionnement :** **416,0 M€**
- **Section d'Investissement :** **275,4 M€**

Le détail et les explications relatives aux mouvements du BS 2017 sont donnés ci-après.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Compte 002 – Reprise du résultat N-1 du SYCTOM : + 21,6 M€**

Il s'agit du résultat excédentaire 2016 de la section de fonctionnement après affectation partielle du résultat en investissement (résultat de fonctionnement de 86,5 M€ affecté à hauteur de 65,0 M€ en investissement conformément à la délibération proposée lors du vote du Compte Administratif 2016).

**Compte 002 – Reprise du résultat N-1 du SYELOM : + 33,9 M€**

Les activités du Syelom ayant été transférées au Sycotom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de reprendre les résultats de fonctionnement 2016 pour le Budget Principal inscrits au Compte de Gestion et au Compte Administratif (pour le budget principal et pour le budget « déchets des professionnels »).

Le résultat facialement élevé de 33,9 M€ est lié au fait qu'en raison des délais serrés de clôture de l'activité fin décembre 2016, le Syelom n'a pas eu la possibilité d'effectuer les rattachements de charges 2016 correspondant pour l'essentiel aux redevances à verser au Sycotom.

Ce résultat facialement élevé permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour procéder à l'annulation des redevances 2016 émises par le Sycotom à l'encontre du Syelom et restant à recouvrer au 31/12/2016 ; en effet, les règlements des collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront imputées sur les titres émis par le Syelom, et non sur les titres émis par le Sycotom comme l'a confirmé le Comptable.

**Compte 002 – Reprise du résultat N-1 du SITOM93 : + 0,6 M€**

Les activités du Sitom93 ayant été transférées au Sycotom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de reprendre le résultat excédentaire 2016 de la section de fonctionnement du Sitom93 inscrit au Compte de Gestion et au Compte Administratif.

**Chapitre 74 – Subventions et soutiens : - 0,2 M€**

Il s'agit d'ajustements sur des soutiens prévus et versés par les Eco-organismes.

**Chapitre 75 – Produits de gestion (dont les ventes de produits) + 1,7 M€**

Il s'agit pour l'essentiel :

- des recettes de mécénat (+ 0,1 M€) versées par CPCU et Engie pour financer la présence du Sycotom à ASTANA dans le cadre de l'exposition internationale sur le thème de « L'énergie du futur ».
- des recettes supplémentaires de vapeur à Isséane (+ 0,7 M€) en application de la politique d'optimisation énergétique du Sycotom,
- de l'ajustement de crédits (- 0,5 M€) pour la régularisation des refacturations des prestations 2016 de collectes et traitement des déchets spécifiques du Syelom (prestations prises en charge par les EPT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- d'un ajustement technique (+ 1,4 M€), identique en dépenses et en recettes, pour régulariser des factures de recettes 2016 suite à des modifications en 2017 des modalités d'application de la TVA sur ces produits de reprises.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels****+ 0,8 M€**

Ce produit exceptionnel de 0,8 M€ concerne la régularisation du « prorata » de TVA déductible de l'année 2016. En effet, la hausse de la vente de vapeur en 2016 et la modification de la structure de la tarification ont impacté à la hausse le prorata de TVA, permettant un gain supplémentaire lié à la régularisation du prorata de TVA déductible en 2017.

**Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2016 :****+ 0,8 M€**

Il s'agit de pénalités à titrer sur un marché de travaux lors de l'établissement du Décompte Général et Définitif, sachant que la somme a déjà été retenue des montants versés à l'entreprise.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****Chapitre 011 – Charges générales :****+ 8,6 M€**

- **Contrats d'exploitation :**

**+ 5,7 M€**

Les évolutions correspondent à :

- des crédits complémentaires (+ 5,7 M€) pour la rémunération de l'exploitation du centre de valorisation énergétique d'Ivry/Paris 13. Il s'agit de l'estimation à la hausse de l'intéressement à verser en 2017, de l'évolution de la formule de rémunération, de dépenses supplémentaires de personnel en 2015 et 2016 (la dégressivité des dépenses de personnel étant décalée du fait du décalage du démarrage du chantier par rapport au planning prévisionnel initial) et de dépenses complémentaires d'assurances en 2015 et 2016,
- l'impact à la baisse (- 1,8 M€) des dépenses de TGAP sur l'incinération ; en effet, le tarif de la TGAP sur l'incinération est passé de 4,17 €/tonne en 2016 à 3 €/tonne en 2017,
- des dépenses supplémentaires en centres d'incinération (+ 1,4 M€) venant en diminution de dépenses en enfouissement (- 0,8 M€) dans l'optique de limiter au maximum le recours à l'enfouissement,
- des compléments de crédits (+ 0,5 M€) en Gros Entretien et Réparations (GER) pour solder le compte de GER du précédent marché d'exploitation d'Ivry/Paris 13 et abonder les dépenses de GER d'Isséane.
- des ajustements de crédits (+ 0,3 M€) pour le remboursement de la Contribution Economique Territoriale (CET), conformément aux clauses du marché, au titre des années 2015 et 2016 à l'exploitant du centre de tri d'Isséane. La hausse de la CET est due aux évolutions des bases foncières,
- de compléments de crédits (+ 0,4 M€) prenant en compte le règlement de prestations 2016 pour le compte du Syelom (déchetteries en particulier) et la baisse des dépenses de tri des collectes sélectives compte tenu des derniers appels d'offres.

- **Autres contrats de prestations de services :**

**+ 1,0 M€**

Pour l'essentiel, la progression des dépenses provient de la mise en place d'une 3<sup>ème</sup> équipe d'éco-animateurs sur le territoire du Syctom (+ 0,8 M€) et de dépenses de prestations informatiques (+ 0,1 M€) compte tenu des projets mis en place (nouveau logiciel de pesées, etc.).

- **Location immobilières :**

**+ 0,7 M€**

Compte tenu de divers virements de crédits effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2017, les besoins de crédits pour les locations administratives et occupations foncières pour l'exploitation des sites s'élèvent à 0,7 M€

• **Etudes :** **+ 0,5 M€**

Les dépenses complémentaires correspondent à des études techniques sur les rejets de mercure, des études conduites par AirParif sur les dioxines, des dépenses complémentaires au vu du bon avancement des travaux pour l'étude de recherche et développement sur la captation de CO2 et des prestations pour l'établissement d'un cahier des charges suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêts lancé par le Sycotm sur la thématique de la logistique urbaine.

• **Honoraires :** **+ 0,2 M€**

Il s'agit de besoins complémentaires en assistance à maîtrise d'ouvrage juridique pour la phase études et concertation de la nouvelle opération de Romainville, compte tenu de l'avancement rapide de ce dossier.

• **Impression et outils de communication :** **+ 0,1 M€**

La participation du Sycotm à l'exposition internationale d'Astana (installation d'un stand et mise en œuvre de divers outils de présentation et de communication) nécessite des crédits supplémentaires.

• **Gardiennage :** **+ 0,1 M€**

Il s'agit de dépenses de gardiennage sur les parcelles limitrophes du centre de Saint-Ouen, que le Sycotm a acquises fin 2016 et début 2017 et qui doivent faire l'objet d'une surveillance.

**Enfin, divers ajustements de crédits sont inscrits à hauteur de 0,3 M€**

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **+ 15,8 M€**

La reprise du résultat de l'exercice 2016 du Sycotm, nette de l'affectation du résultat en investissement et des dépenses nouvelles, permet, pour l'essentiel, de dégager des ressources pour financer les dépenses d'investissement complémentaires de l'année 2017, sans modifier la construction budgétaire de l'exercice 2017.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **+ 34,7 M€**

Les inscriptions budgétaires correspondent à des ouvertures de crédits « techniques » :

- l'annulation des redevances 2016 émises par le Sycotm à l'encontre du Syelom et restant à recouvrer au 31/12/2016 (33,3 M€) ; en effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les règlements des collectivités sont imputés sur les titres émis par le Syelom et non sur les titres émis par le Sycotm (titres qui ne seraient pas apurés sans cette écriture de régularisation). Cette ouverture de crédits est financée par la reprise de résultat du Syelom (+ 33,9 M€).
- l'inscription de crédits pour 1,4 M€ (montant identiques en dépenses et en recettes) afin d'annuler des titres 2016 pour des produits de reprises suite à des modifications en 2017 des modalités d'application de la TVA sur ces recettes et de pouvoir émettre les refacturations correspondantes.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Recettes d'investissement 2016 restant à réaliser :** **+ 0,9 M€**

Les recettes à réaliser en investissement sont essentiellement constituées de subventions à recevoir d'Eco-Folio (requalification de la ligne OE à Isséane), d'Eco-Emballages et de l'ADEME (rénovation de la ligne de tri à Romainville).

**Chapitre 10 – Dotations et réserves** **+ 65,0 M€**

Il s'agit de l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2016 (86,6 M€) à hauteur de 65,0 M€ en investissement conformément à la délibération proposée au présent Comité Syndical.

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **+ 15,8 M€**

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 023 en section de fonctionnement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Compte 001 – Reprise du résultat N-1 du SYCTOM, du SYELOM et du SITOM93 :** **+ 22,6 M€**

Il s'agit :

- du déficit d'investissement constaté au Compte Administratif 2016 du SYCTOM (hors restes à réaliser) pour un montant de - 22,9 M€ et affecté en report d'investissement 2017 au compte 001 « Résultat d'investissement reporté », conformément à la délibération proposée au présent Comité Syndical. L'affectation à hauteur de 65 M€ du résultat de fonctionnement en investissement permet de couvrir le déficit d'investissement 2016 (- 22,9 M€) et le solde des restes à réaliser 2016 en investissement (- 41,9 M€).
- du résultat excédentaire 2016 de la section d'investissement du Syelom de + 0.2 M€ inscrit au Compte de Gestion et au Compte Administratif. Ce résultat est repris dans les comptes du Syctom suite au transfert d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- du résultat excédentaire 2016 de la section d'investissement du Sitom 93 de + 0,1 M€ inscrit au Compte de Gestion et au Compte Administratif. Ce résultat est repris dans les comptes du Syctom suite au transfert d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

• **Dépenses d'investissement 2016 restant à réaliser :** **+ 42,8 M€**

Les reports de crédits 2016 en investissement concernent à hauteur de 13,4 M€ l'opération d'intégration urbaine et de traitement des fumées de Saint-Ouen, à hauteur de 6,4 M€ la fin de la rénovation du centre de tri de Romainville, à hauteur de 6,5 M€ l'opération de construction du centre de tri de Paris 17, à hauteur de 4,9 M€ l'opération d'amélioration continue du centre actuel d'Ivry/Paris 13, à hauteur de 3,2 M€ les études pour l'opération de reconstruction d'Ivry/Paris 13, à hauteur de 2,8 M€ les travaux d'amélioration continue d'Isséane, et à hauteur de 5,6 M€ les autres dépenses réelles d'équipement et d'investissement.

• **Dépenses Réelles d'investissement hors restes à réaliser :**

**Opération 25 – Centre multi-filières de Romainville - 1,4 M€**

La diminution des crédits provient des ajustements relatifs aux soldes restant à payer sur l'opération de rénovation de la ligne de tri.

**Opération 28 – Reconstruction et transformation du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 + 8,3 M€**

Les crédits nécessaires à la poursuite des études pour l'unité de valorisation organique ainsi que les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de contrôle technique associés s'élèvent à 8,3 M€.

**Opération 30 – Construction du centre de tri de Paris 17 + 1,4 M€**

Les crédits complémentaires correspondent essentiellement à la prise en compte de l'avenant n° 2 qui a acté les ajustements induits par l'implantation de la base fret non connu au stade de l'appel d'offres (déplacement rampe accès, couverture de la voirie, mise en place d'une ventilation, etc.), par une sécurisation renforcée des abords et par la prise en compte des observations de l'aménageur.

**Opération 37 – Amélioration continue du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 - 3,7 M€**

Les crédits sont en diminution. En effet, certains travaux sont décalés en 2018 et 2019 (travaux risques incendie et travaux liés au changement de réactifs) et d'autres travaux ne sont plus nécessaires (travaux d'isolation phonique).

**Opération 39 – Amélioration continue du centre d'Isséane + 0,7 M€**

Les crédits supplémentaires correspondent à des ajustements (études de faisabilité pour l'extension des consignes de tri, travaux de démantèlement de la ligne OE, travaux pour des trappes coupe-feu, etc.) au vu du planning de réalisation ou des montants connus après conclusion du marché.

**Opération 40 – Amélioration continue du centre de tri de Sevran + 1,2 M€**

L'inscription budgétaire concerne le projet d'acquisition en 2017 d'un terrain contigu au centre de Sycotom, et permettant des aménagements ultérieurs. Ce terrain est en vente et a fait l'objet d'une proposition au Sycotom de la part de son propriétaire actuel.

**Opération 41 – Traitement des fumées et intégration urbaine du centre de Saint-Ouen + 8,9 M€**

Suite à l'attribution des marchés relatifs aux travaux de passage en traitement sec des fumées, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires afin de payer les dépenses d'approvisionnement des équipements au 2<sup>ème</sup> semestre 2017. En effet, les postes d'approvisionnements seront activés plus en amont du planning opérationnel. Ces crédits ne consistent donc pas en dépenses supplémentaires mais en des mobilisations de crédits plus précoces.

**Opération 42 – Amélioration continue du centre de tri de Paris 15 - 0,6 M€**

Les prévisions de dépenses pour l'année 2017 sont réajustées à la baisse, en raison de l'évolution de la planification des marchés connexes de l'opération d'extension des consignes de tri pour laquelle la procédure de marché de Conception/Réalisation/Exploitation/Maintenance est en cours.



**Opération 44 – Nouvelle opération de Romainville**

**+ 1,8 M€**

Le Syctom s'est doté, à l'été 2016, d'une nouvelle équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner tout au long du nouveau projet. Le groupement constitué des bureaux d'études Egis, Setec Environnement et Neo-rama, est chargé de proposer au Syctom une stratégie de concertation et de l'assister dans l'élaboration du programme de la future installation. Des études de préféabilité sont menées actuellement afin d'examiner les différentes filières de gestion des déchets envisageables sur le site.

L'année 2017 est consacrée à l'audition des acteurs concernés et intéressés par le projet et à la concertation avec le public. L'objectif du Syctom est de valider un programme pour la nouvelle installation à la fin de l'année 2017.

Pour mener à bien la concertation à compter de juillet 2017 et compte tenu de l'avancement rapide de cette opération, des dépenses supplémentaires sont prévues pour la concertation et les études de faisabilité.

**Les autres évolutions de crédits sur les opérations d'équipement concernent :**

- L'opération 31 « amélioration continue du centre de Nanterre » : + 63 K€,
- L'opération 40 « amélioration continue du centre de Saint-Ouen » : - 300 K€,

\*\*\*\*\*

Il est donc proposé au Comité d'approuver le Budget Supplémentaire 2017 qui prévoit :

- l'intégration des résultats du SYCTOM de l'exercice 2016, en section de fonctionnement et en section d'investissement, ainsi que l'intégration des reports de fonctionnement et d'investissement 2016,
- l'intégration comptable des transferts d'activités du Syelom et du Sitom93,
- les évolutions de crédits décrites ci-dessus.